





— Manipulation des vannes en vue de la préparation d'une intervention

— Missions	03	Direction Réseau	24
— Chiffres clés	04	— Collecteurs: un maillon clé dans l'acheminement des eaux usées	25
— L'interview du Directeur général	06	— Bassins tampons: mieux protéger les riverains et l'environnement	27
— Le comité de direction	07	— Flowbru: poursuivre l'automatisation des données	30
— Le mot du Président	08		
— Le conseil d'administration	09	Ressources humaines	34
— Les acteurs publics de l'eau en Région bruxelloise	11	— Politique des ressources humaines	35
— Le cycle de l'eau potable et de l'eau de pluie	12	— Support informatique	37
— La carte des infrastructures et du réseau Flowbru	13	Rapport financier	39
Direction Exploitation	15	Rapport de gestion	44
— Stations d'épuration: des performances conformes à la réglementation UE	16		
— STEP Sud: réduire progressivement l'empreinte carbone du site	21		



Hydria est une société anonyme de droit public créée le 27 octobre 2006 par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la transposition de la Directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Hydria remplit trois missions essentielles:

1 — Collecter les eaux résiduaires urbaines

Hydria construit, exploite et assure l'entretien d'une série d'infrastructures assurant la collecte et le stockage-tampon des eaux résiduaires urbaines (eaux usées), en ce compris l'éventuelle valorisation de ces eaux. Pour ce faire, elle possède un important réseau de collecteurs d'égouts, qui est dit « unitaire » car il recueille également l'eau de pluie. Hydria possède, en outre, cinq des plus grands bassins tampons de la capitale.

2 — Assainir les eaux usées

Assainir les eaux usées avant qu'elles ne soient rejetées dans le milieu naturel constitue l'activité principale d'Hydria. Dans ce cadre, elle exploite la station d'épuration de Bruxelles-Sud, dont la modernisation s'est achevée en 2021. Elle est également l'autorité concédante de la station d'épuration de Bruxelles-Nord, exploitée jusqu'en 2027 par un partenaire privé, Aquiris.

3 — Réduire les risques d'inondations

Face au dérèglement climatique, la diminution des risques d'inondations constitue un enjeu majeur. Grâce à 16 pluviomètres répartis sur le territoire bruxellois, Hydria assure un suivi en temps réel de la pluviosité et estime au plus juste la répartition des pluies lors d'épisodes orageux. Cette évaluation est indispensable à la gestion optimale de ses cinq bassins tampons, dont la fonction première est d'éviter la saturation des collecteurs en cas d'orages violents et de réduire ainsi les risques d'inondation.

2

stations d'épuration

39,6 km

de collecteurs d'égouts

↓
dont 27,2 km

dans le sous-bassin hydrographique Sud

↓
et 12,4 km

dans le sous-bassin hydrographique Nord

141

stations de mesure Flowbru
équipées de 291 capteurs

5

bassins tampons d'une capacité totale

↓
de 141.000 m³

356.205 m³

volume total stocké dans les cinq bassins
tampons



151.875.633 m³

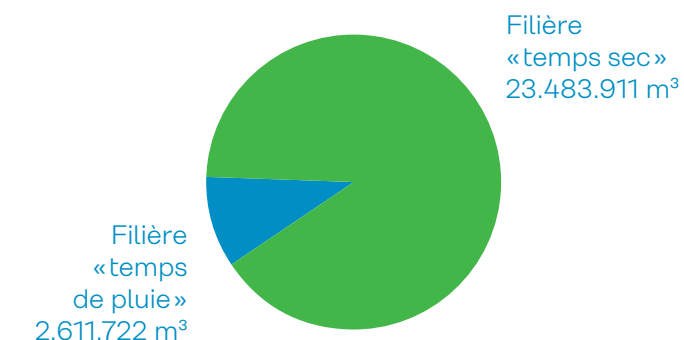
volume d'eaux résiduaires urbaines épuré
par la STEP Sud et la STEP Nord

16.011 tonnes

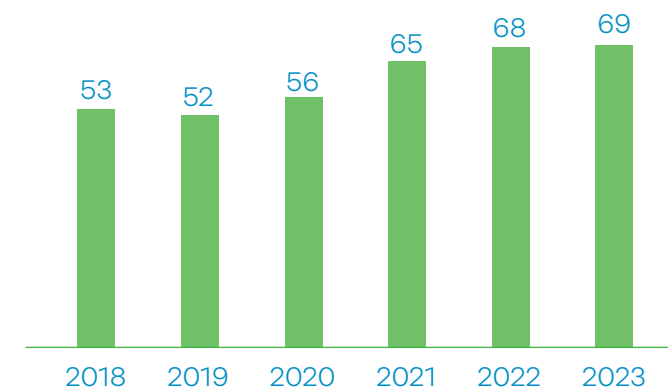
quantité de déchets éliminés et évacués
de la STEP Sud

26.095.633 m³

volume d'eau traité à la STEP Sud



Évolution du nombre de collaborateurs



La STEP Sud a une capacité épuratoire de 360.000 équivalents-habitants.





Damien De Keyser
Directeur général d'Hydria

« Les défis sont nombreux, mais je crois en notre capacité collective à les transformer en opportunités. »

Contrat de gestion 2018-2023 : mission accomplie

Le contrat de gestion entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et Hydria est arrivé à son terme en 2023. Les objectifs ont-ils été atteints ?

Damien De Keyser : Outre la lutte contre les inondations, la principale mission de service public confiée à Hydria est l'assainissement des eaux résiduaires urbaines sur le territoire régional bruxellois. Ayant repris avec succès la gestion de la station d'épuration Sud en 2015, Hydria a pu exploiter celle-ci en continu durant la période 2018-2023, malgré les importants travaux réalisés sur le site et les aléas de la crise Covid. J'ajouterai que, durant cette même période, l'ensemble des normes d'assainissement imposées par la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que transposée en droit bruxellois, ont été scrupuleusement respectées, voire dépassées dans certains cas.

Nos équipes ont, en outre, veillé à une saine gestion des infrastructures de collecte des eaux usées et à la disponibilité permanente des bassins de stockage

tampons, en dépit de chantiers parfois importants de rénovation. Quant à la disponibilité du réseau Flowbru, elle a été supérieure à 90 % entre 2018 et 2023, permettant à de nombreux acteurs du secteur de l'eau de disposer en temps réel d'informations capitales dans le cadre de leurs activités.

Certains projets ont néanmoins souffert de retards, en particulier la construction des nouveaux bassins tampons de la Woluwe et de Molenbeek.

Ces retards résultent de la volonté de Bruxelles Environnement et des communes concernées de procéder à de nouvelles études hydrologiques des bassins versants concernés. Ces études ont plusieurs objectifs : confirmer la nécessité de la construction de ces deux ouvrages, analyser l'impact d'une gestion intégrée des eaux de pluie sur leur dimensionnement et déterminer leur emplacement idéal. Un nouveau modèle de financement devra également être défini, compte tenu de l'explosion actuelle des coûts.

L'interview du Directeur général

Contrat de gestion 2018-2023 : mission accomplie

Le nouveau contrat de gestion d'Hydria (2024-2029) suit son cheminement administratif. Quels en seront les points forts ?

Le Conseil d'administration d'Hydria a approuvé le futur contrat de gestion le 13 octobre 2023. Il sera soumis au gouvernement avant la fin de la législature. L'élément le plus marquant sera, bien évidemment, la reprise de la station d'épuration Nord début 2027, un projet titanesque auquel nos équipes travaillent déjà activement. L'accent sera également mis, dans ce nouveau contrat de gestion, sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui seront appliqués à nos différentes activités et au fonctionnement global d'Hydria.

Un dernier mot pour conclure ?

Je souhaite remercier le Conseil d'administration d'Hydria pour sa confiance renouvelée année après année, ainsi que l'ensemble de nos collaborateurs, qui ont à cœur d'accompagner le changement permanent de l'entreprise avec engagement et professionnalisme. Les premiers bénéficiaires de leurs efforts quotidiens sont les Bruxelloises et les Bruxellois, ainsi que l'environnement qui nous entoure.

Composition du Comité de direction



De gauche à droite :

David PIREAUX (Direction Exploitation)
Damien DE KEYSER (Directeur général)
Danielle VAN LANDUYT (Direction RH,
Communication et Support TIC)
Pablo LADURON (Direction Réseau)
à compter du 11/09/2023

Absents sur la photo :

Marc AERTS (Direction Réseau)
en fonction jusqu'au 30/06/2023
Anne RENARD (Direction Administratif
et Financier) en fonction jusqu'au 23/02/2024



Stijn D'Hollander
Président du Conseil d'administration

« Face aux enjeux stratégiques et financiers considérables liés à la politique de gestion de l'eau en Région bruxelloise, Hydria dispose des compétences nécessaires pour relever ces défis avec professionnalisme. »

Regarder avec confiance vers l'avenir

Nous sommes actuellement à un moment charnière dans l'histoire d'Hydria et dans la gestion du secteur de l'eau en Région bruxelloise. Fin 2022, le cabinet d'Alain Maron, ministre bruxellois de la Transition climatique et de l'Environnement, avait lancé une étude sur la réorganisation du secteur de l'eau au niveau régional, dont les conclusions seront connues en 2024. Hydria a activement collaboré à cette dynamique, ce dont le Conseil d'administration se réjouit. Les enjeux stratégiques et financiers d'une éventuelle réorganisation du secteur de l'eau sont, en effet, considérables et il est fondamental que nous ayons une démarche proactive dans ce dossier.

Dans le même temps, les lignes de force du nouveau contrat de gestion d'Hydria ont été tracées et le plan pluriannuel d'investissement de l'entreprise a reçu l'aval du Conseil d'administration. Le bureau d'études chargé d'accompagner Hydria dans la reprise – capitale – de la STEP Nord en 2027 a, par ailleurs, été désigné. Il s'agit là de jalons très importants pour l'avenir de l'entreprise et qui nous amènent à considérer celui-ci avec confiance.

Un investissement collectif dans le futur de l'entreprise

Je souhaite remercier ici l'ensemble du personnel d'Hydria, ainsi que son directeur général, Damien De Keyser, pour leur investissement quotidien dans le futur de l'entreprise, ainsi que dans le bien-être de la population bruxelloise.

Une personnalité marquante d'Hydria, Marc Aerts, a quitté la société le 30 juin 2023 pour prendre une retraite bien méritée. Je tiens à lui exprimer, au nom du Conseil d'administration, ma profonde reconnaissance pour le travail accompli durant ses 16 années au sein d'Hydria. Je salue également l'arrivée de son successeur à la tête de la Direction Réseau, Pablo Laduron, dont la longue expertise dans le secteur de l'épuration des eaux usées constitue une indéniable plus-value pour Hydria.

Le conseil d'administration Composition au 31/12/2023

Administrateurs

Stijn D'HOLLANDER
Président
Aurélie MAHOUX
Vice-Présidente
Karima SOUISS
Minh Luca WANG
Valérie LIBERT
Halima AMRANI

Commissaires du Gouvernement

Joël SOLÉ
Leticia SERE



De gauche à droite:

Joël SOLÉ
Valérie LIBERT
Minh Luca WANG
Stijn D'HOLLANDER
Aurélie MAHOUX
Karima SOUISS
Damien DE KEYSER

Absents sur la photo:

Halima AMRANI
Leticia SERE

Pas de temps mort dans l'épuration des eaux usées:
la STEP Sud fonctionne 7 jours sur 7 et 24h sur 24.



Les acteurs publics de l'eau en Région bruxelloise

En Belgique, qui est un État fédéral, la politique de l'eau fait partie des compétences régionalisées. La Région de Bruxelles-Capitale a attribué des missions spécifiques à plusieurs acteurs publics en matière de gestion de l'eau, depuis son captage jusqu'à sa distribution.

Défendre un patrimoine commun

Hydria est membre d'Aquabru (Association des Eaux de Bruxelles) et de Belgaqua, la fédération belge du secteur de l'eau. Celle-ci défend les intérêts communs de ses membres aux niveaux national, européen et international, et assume un rôle d'information et de conseil vis-à-vis de toutes les parties concernées. Hydria fait également partie de l'association européenne des acteurs publics de l'eau, Aqua Publica Europea.

Bruxelles Environnement



Administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement coordonne la politique de l'eau dans la capitale et supervise la rédaction des Plans de Gestion de l'Eau, établis pour une période de cinq ans. Bruxelles Environnement assure également la gestion de certains cours d'eau non navigables et contrôle la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

www.bruxellesenvironnement.be

Hydria



Société anonyme de droit public, Hydria est responsable de la collecte et du traitement des eaux usées du bassin de la Senne. À ce titre, elle gère des infrastructures très importantes, dont la STEP Sud et cinq grands bassins tampons, ainsi que le réseau de mesures Flowbru, qui collecte de nombreuses données utiles telles que le débit des cours d'eau, des collecteurs d'eaux usées et des bassins tampons.

www.hydria.be

Vivaqua

VIVAQUA

Intercommunale pure associant les 19 communes bruxelloises, 4 communes wallonnes et l'intercommunale du Brabant wallon «in BW», Vivaqua produit et distribue de l'eau potable sur l'ensemble du territoire bruxellois. Elle gère également une partie importante du réseau d'égouttage bruxellois et un certain nombre de bassins tampons.

www.vivaqua.be

Port de Bruxelles



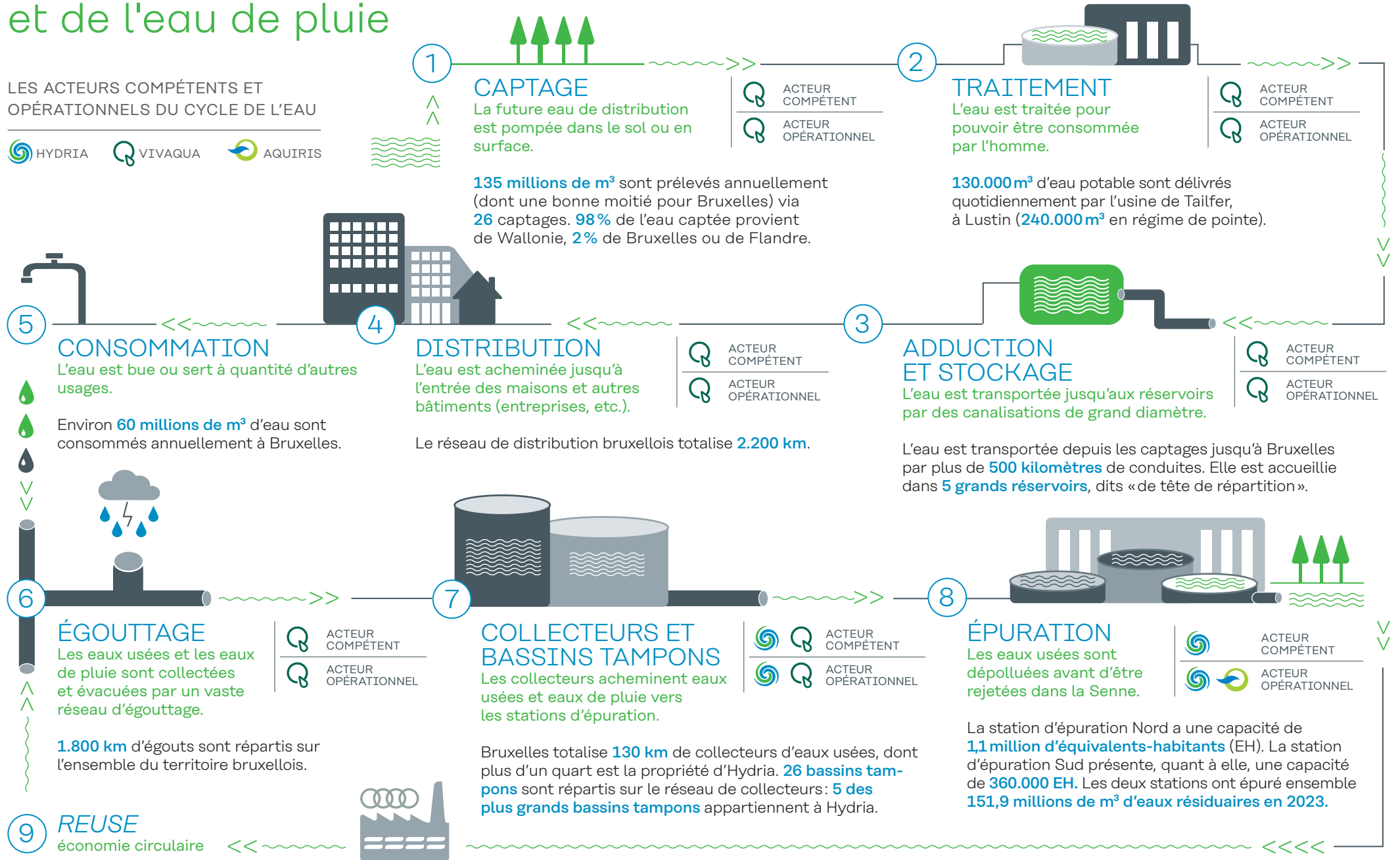
Société anonyme de droit public, le Port de Bruxelles assure la gestion du canal sur le territoire régional et veille au développement des installations portuaires.

www.portdebruxelles.be

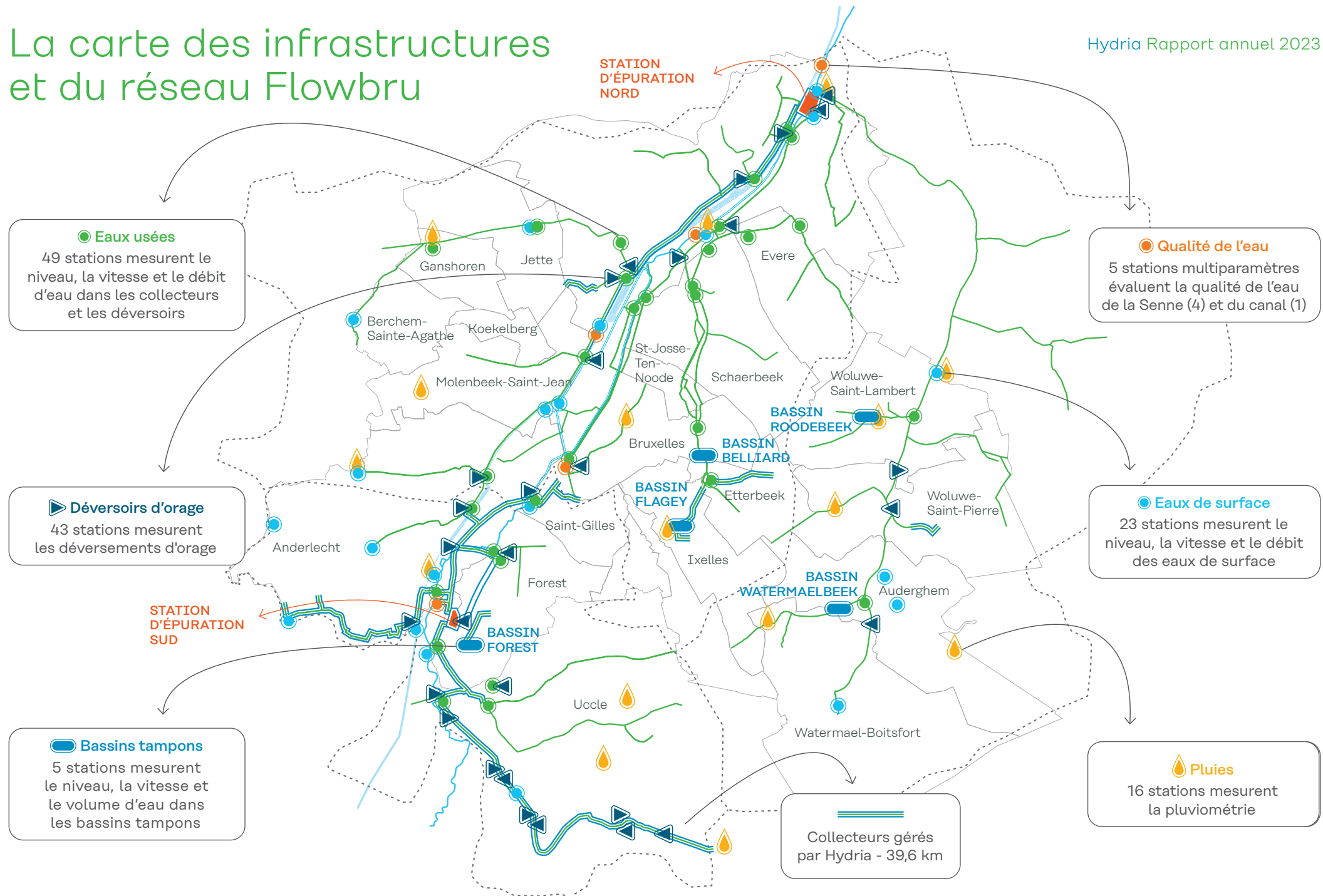
Les **19 communes de la Région bruxelloise** ont également des compétences en rapport avec l'eau, notamment dans le cadre de l'octroi des permis d'environnement et d'urbanisme.

Le cycle de l'eau potable et de l'eau de pluie

LES ACTEURS COMPÉTENTS ET OPÉRATIONNELS DU CYCLE DE L'EAU



La carte des infrastructures et du réseau Flowbru





Le procédé Anammox mis en œuvre à la STEP Sud permet d'optimiser l'élimination du phosphore et de l'ammonium des eaux usées.

Le traitement des eaux usées répond à un double défi: garantir la santé publique et protéger l'environnement. Pour répondre à cet enjeu sociétal majeur, Hydria se dote des meilleures technologies disponibles sur le marché.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'épuration des eaux usées et des eaux de pluie est assurée par deux stations: la STEP Sud et la STEP Nord.

— Stations d'épuration: des performances conformes à la réglementation UE

16

— STEP Sud: réduire progressivement l'empreinte carbone du site

21



— Inspection du pont dessableur

Stations d'épuration : des performances conformes à la réglementation européenne

En 2023, la STEP Sud et la STEP Nord ont assaini ensemble 151.875.633 m³ d'eaux résiduaires urbaines. La charge polluante éliminée se présente sous la forme de boues et de divers déchets qui sont, le cas échéant, traités et évacués.



En Région bruxelloise, les normes d'assainissement sont réglementées par l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires, qui transpose la Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 en droit bruxellois. En 2023, comme au cours des années précédentes, les performances de la STEP Sud et de la STEP Nord en matière d'épuration ont répondu aux exigences de la réglementation régionale et européenne.

STEP Sud

Implantée sur quatre hectares à la limite des communes de Forest et d'Anderlecht, la STEP Sud a été mise en service en 2000 et est gérée par Hydria depuis le 1^{er} août 2015. Elle assure l'épuration des eaux du sous-bassin Sud de Bruxelles, correspondant de manière approximative aux communes d'Anderlecht, Forest, Saint-Gilles et Uccle, mais aussi Rhode-Saint-Genèse, Linkebeek, Drogenbos et Ruysbroeck en Région flamande. La STEP Sud a une capacité de 360.000 équivalents-habitants.

Chiffres clés 2023



Volume d'eau traité



Moyenne annuelle des volumes journaliers – filière « temps sec »

64.339 m³/j



Total annuel – filière « temps sec »

23.483.911 m³



Total annuel – filière « temps de pluie »

2.611.722 m³



Total annuel traité – filières « temps sec » et « temps de pluie »

26.095.633 m³

Le tableau ci-contre indique les moyennes annuelles des valeurs journalières brutes sans prendre en compte les circonstances exceptionnelles pour les paramètres suivants:

- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biologique en oxygène (DBO)
- Matières en suspension (MES)
- Azote total (Ntot)
- Phosphore total (Ptot)

Les valeurs en concentration de ces paramètres sont mesurées en entrée de station (influent) et en sortie de station (effluent). Le taux d'élimination moyen est mentionné dans la colonne « Abattement ». Les normes de concentration et d'abattement reprises dans les arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 1994 et du 8 octobre 1998 relatifs au traitement des eaux urbaines sont précisées dans les deux dernières colonnes. Grâce à la filtration membranaire installée à la STEP Sud comme étape ultime du traitement, les valeurs mesurées à la sortie de la station sont particulièrement basses par rapport aux normes légales.

Composition brute des eaux

	Influent (en mg/l)	Effluent (en mg/l)	Abattement (en%)	Norme de concentration (en mg/l)	Norme d'abattement (en%)
DCO	344,9	21,5	92,5	125	75
DBO	134,6	5,1	95,1	25	70
MES	172,6	5,4	95,9	35	90
Ntot	42,2	7	81,0	10	70
Ptot	5	0,7	84,2	1	80

Pollution éliminée

	Charge de pollution entrante (en tonnes)	Charge de pollution restante après traitement (en tonnes)	Charge de pollution éliminée (en tonnes)	Abattement (en%)
DCO	8.687	651	8.036	92,5
DBO	3.285	161	3.120	95,1
MES	4.605	189	4.416	95,9
Ntot	1.012	192	820	81,0
Ptot	120	19	101	84,2

Déchets évacués

	Quantité moyenne mensuelle (en tonnes)	Quantité totale annuelle (en tonnes)
Boues déshydratées évacuées par camion	1.264	15.099
Dégrillage	18,9	235
Graisse	21,9	268
Sable	33,9	408,6



David Pireaux
Directeur de la Direction Exploitation

« La rénovation complète de la STEP Sud durant la période couverte par le dernier contrat de gestion d'Hydria et la gestion quotidienne de cet outil par mes collaborateurs permet l'obtention de performances de traitement exceptionnelles, qui devraient s'appliquer à partir de la mi-2024. »

Bilan du contrat de gestion 2018-2023

La Direction Exploitation a repris avec succès la gestion de la station d'épuration de Bruxelles-Sud et son exploitation durant la période 2018-2023, et ce malgré d'importants travaux de modernisation ayant permis d'améliorer significativement le traitement des eaux et des boues et la crise du coronavirus.

Durant cette même période, toutes les normes d'assainissement imposées par la directive européenne sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, ont été largement respectées. Notamment grâce à la nouvelle station Sud qui permet d'atteindre des performances de traitement exceptionnelles. Ainsi, les objectifs du contrat de gestion ont été pleinement atteints.



— Inspection des installations de « Reuse »

STEP Nord

Située en bordure du canal au niveau de pont de Buda, à la lisière entre Bruxelles et Vilvorde, la station d'épuration de Bruxelles-Nord (STEP Nord) est exploitée par Aquiris, filiale du groupe Veolia, dans le cadre d'un contrat BOOT (Build, Own, Operate and Transfer) conclu avec la Région de Bruxelles-Capitale. La période d'exploitation a débuté en mars 2007 pour une durée de vingt ans. La STEP Nord traite les eaux usées et de ruissellement en provenance du sous-bassin Nord et du sous-bassin de la Woluwe. Elle dispose d'une capacité d'épuration de 1,1 million d'équivalents-habitants, ce qui fait d'elle la plus importante station d'épuration du pays.

Chiffres clés 2023



Volume d'eau traité



Moyenne annuelle des volumes journaliers – filière « temps sec »

290.931 m³/j



Total annuel – filière « temps sec »

106.190.000 m³



Total annuel – filière « temps de pluie »

19.590.000 m³



Total annuel traité – filières « temps sec » et « temps de pluie »

125.780.000 m³



— Vue aérienne des silos à boue de la STEP Nord

Reprise de la STEP Nord: 2027, c'est déjà demain !

En 2027, Hydria deviendra propriétaire de la STEP Nord et en assurera l'exploitation. Une reprise qui modifiera profondément le visage de l'entreprise. Les équipes sont d'ores et déjà à pied d'œuvre pour préparer cette opération d'envergure. En 2023 ont été posés les premiers jalons visant la réalisation d'un audit global de la principale station d'épuration du pays. Celui-ci permettra de définir les étapes menant à la reprise de la STEP Nord en 2027, mais aussi d'identifier les sources d'amélioration au niveau du fonctionnement de la station.

La STEP Nord est équipée de plusieurs systèmes de production d'énergie: centrale de cogénération, panneaux photovoltaïques et turbine hydraulique.

Le tableau ci-dessous indique les moyennes annuelles des valeurs journalières brutes sans prendre en compte les circonstances exceptionnelles pour les paramètres suivants :

- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biologique en oxygène (DBO)
- Matières en suspension (MES)
- Azote total (Ntot)
- Phosphore total (Ptot)

Les valeurs en concentration de ces paramètres sont mesurées en entrée de station (influent) et en sortie de station (effluent). Le taux d'élimination moyen est mentionné dans la colonne « Abattement ». Les normes de concentration et d'abattement reprises dans les arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 1994 et du 8 octobre 1998 relatifs au traitement des eaux urbaines sont précisées dans les deux dernières colonnes. Grâce à la filtration membranaire installée à la STEP Sud comme étape ultime du traitement, les valeurs mesurées à la sortie de la station sont particulièrement basses par rapport aux normes légales.

Composition brute des eaux

	Influent (en mg/l)	Effluent (en mg/l)	Abattement (en%)	Norme de concentration (en mg/l)	Norme d'abattement (en%)
DCO	435	66	84,9	125	75
DBO	181	13	92,8	25	70
MES	231	30	87,1	35	90
Ntot	41,6	9	77,5	10	70
Ptot	4,4	1	77,2	1	80

Pollution éliminée

	Charge de pollution entrante (en tonnes)	Charge de pollution restante après traitement (en tonnes)	Charge de pollution éliminée (en tonnes)	Abattement (en%)
DCO	46.900	8.285	38.615	84,9
DBO	21.100	1.643	19.457	92,8
MES	25.300	3.754	21.546	87,1
Ntot	4.100	1.177	2.923	77,5
Ptot	400	126	274	77,2

Déchets évacués

	Quantité moyenne mensuelle (en tonnes)	Quantité totale annuelle (en tonnes)
Boues déshydratées évacuées par camion	2.432	29.187
Dégrillage	117	1402
Graisse	Pas de donnée	Pas de donnée
Sable	168	2.016

STEP Sud : réduire progressivement l'empreinte carbone du site



Loïc Ramboa
Responsable exploitation

« Notre engagement envers une efficacité énergétique accrue motive notre choix d'investir dans des panneaux photovoltaïques. Hydria anticipe ainsi les exigences de neutralité énergétique imposées par la future directive européenne sur les eaux usées. »

En 2023, Hydria a continué d'investir pour diminuer son empreinte écologique, plaçant un millier de panneaux photovoltaïques sur les toits de la STEP Sud. Cette installation s'ajoute à d'autres investissements durables dans la riothermie et la cogénération.

Hydria a investi plus de 700.000 euros sur fonds propres pour installer un millier de panneaux photovoltaïques sur les toits de sa station d'épuration. Mise en service le 27 novembre 2023, cette installation couvre les besoins annuels en électricité de l'ensemble des bâtiments administratifs et jusqu'à 20% de la consommation instantanée de la station lors des pics de demande, grâce à une puissance d'environ 500 kWc. Cette production d'énergie renouvelable permet d'éviter l'émission d'environ 140 tonnes de CO₂ par an.

La nouvelle installation photovoltaïque s'ajoute aux investissements préalablement réalisés dans des techniques innovantes :

- la riothermie, grâce à laquelle le bâtiment administratif est chauffé en hiver et rafraîchi en été par la chaleur résiduelle ou la fraîcheur issue des eaux usées ;
- la cogénération qui transforme en électricité verte les boues issues du traitement des eaux usées.



— Plus de 1.000 panneaux photovoltaïques ont été installés sur les toits de la station au cours de l'année 2023



Les eaux de « Reuse » alimentent Audi Brussels

Après une année de travaux consacrés à la mise en œuvre de ce projet, l'eau s'écoule désormais entre la STEP Sud et l'usine d'Audi Brussels. Le contrat visant la réutilisation des eaux usées traitées (ou *Reuse*) signé avec le constructeur automobile court sur une période de dix ans et concerne l'acheminement de 100.000 m³ d'eau potable par an, soit l'équivalent de 40 piscines olympiques. L'eau de *Reuse* est notamment utilisée dans l'atelier de peinture, dans les tours de refroidissement et pour le lavage des véhicules produits.

Le projet de *Reuse* lancé par Hydria a non seulement permis de réduire considérablement la consommation d'eau potable de la STEP Sud, mais aussi de garantir la qualité chimique et bactériologique de l'eau de *Reuse* produite, la rendant parfaitement utilisable pour des procédés industriels tiers. Des contacts ont

été établis avec plusieurs communes et des études sont en cours, par exemple pour alimenter en eau les balayeuses de rue.

Nouveaux chantiers de rénovation

En octobre 2023 a démarré un important chantier visant la rénovation des installations haute tension de la station, devenues obsolètes, afin qu'elles soient équipées de composants conformes aux normes actuelles. Ce projet rendra les installations plus résilientes en cas de problème et permettra également une optimisation du suivi énergétique. L'un des défis majeurs de ce chantier a été d'assurer la continuité de fonctionnement de la station. La finalisation des travaux est prévue pour janvier 2024.



Otman Akhechaa
Responsable maintenance

« La rénovation de l'atelier dessableur s'avérait essentielle pour assurer sa fiabilité. Ces travaux étaient axés sur le renouvellement de ses équipements, une nécessité absolue face à son environnement corrosif. »



Emmanuel Felix
Responsable automatisation

« Assurer le remplacement des cellules haute tension sans générer de déversement vers la Senne a demandé une préparation minutieuse et une coordination efficace entre les équipes maintenance et process de la STEP. »



— Relevé des mesures des cabines haute tension

Hydria possède environ un quart du réseau de collecteurs qui serpente dans le sous-sol bruxellois, soit un peu moins de 40 km de canalisations dont elle contrôle en permanence le parfait état. Elle détient également cinq des principaux bassins tampons de la capitale. Les travaux de construction d'un sixième ouvrage débuteront en 2024.

- Collecteurs: un maillon clé dans l'acheminement des eaux usées 25
- Bassins tampons: mieux protéger les riverains et l'environnement 27
- Flowbru: poursuivre l'automatisation des données 30



— Relevé des mesures et état de surface dans le collecteur du Geleytsbeek

Collecteurs: un maillon clé dans l'acheminement des eaux usées



Pablo Laduron
Directeur de la Direction Réseau

« Les inspections des collecteurs sont indispensables pour localiser les freins à l'écoulement des eaux usées. De nouveaux curages sont planifiés pour 2024, notamment à Uccle. »

Bien que le réseau de collecteurs d'Hydria soit relativement récent, l'entretien de ces installations est d'une importance capitale afin de garantir un acheminement optimal des eaux usées vers les stations d'épuration.

Les collecteurs sont des conduits de grand diamètre qui recueillent les eaux des réseaux locaux d'égouttage et les convoient jusqu'aux stations d'épuration. L'installation des premiers collecteurs bruxellois remonte au début des années 1990, ce qui correspond au lancement des travaux de construction de la STEP Sud. La réception définitive en 2023 des collecteurs du Verrewinkelbeek (réception provisoire en 2019) et du Geleitsbeek (réception provisoire en 2021) clôture la période des grands travaux de construction de ce réseau, d'une longueur totale de 39,6 km.



— Déversoir d'orage du Paruck - dégrilleurs devant le collecteur Rive Gauche qui amènent les eaux usées vers la STEP Nord

Contrôles réguliers

Peu ancien, le réseau de collecteurs d'Hydria présente un bon état général. L'équipe de la Direction Réseau en charge des collecteurs n'en effectue pas moins des inspections régulières afin de l'entretenir correctement et d'en garantir la durabilité. Ces inspections sont réalisées soit à l'aide d'une caméra roulante, soit via un scan, ou encore par des contrôles pédestres, en fonction du diamètre des conduites et de l'accessibilité générale. En 2023, un peu plus de 2 km de canalisations ont été inspectés par caméra.

À la suite de ces inspections, des rapports rendent compte des anomalies constatées telles que des dépôts de boues gênant l'écoulement des eaux usées, des petites fissures, des attaques de sulfure d'hydrogène sur le béton, etc. Ces rapports servent de base au planning de maintenance et de réparation.

Importants travaux d'entretien

Après avoir effectué une analyse globale des réparations à effectuer sur les colonnes et les murs de chambres dont la structure en béton est attaquée par le sulfure d'hydrogène (laissant les armatures métalliques apparentes), la Direction Réseau d'Hydria a rédigé le cahier des charges pour ce marché public en 2023. Les travaux débuteront en 2024.

Bilan du contrat de gestion 2018-2023

Durant cette période, environ la moitié du réseau de collecteurs d'Hydria a fait l'objet d'inspections par caméra et quelque 12 km de canalisations ont été curés. Les stations de pompage installées sur les collecteurs les plus longs ont été progressivement renouvelées entre 2018 et 2023. Cette vigilance continue a permis d'éviter tout incident majeur au niveau des collecteurs, garantissant ainsi une disponibilité optimale du réseau au cours des cinq dernières années.



— Vérification des capteurs Flowbru installés dans le déversoir du Paruck



— Entretien d'une grille de déversoir d'orage

Bassins tampons : mieux protéger les riverains et l'environnement



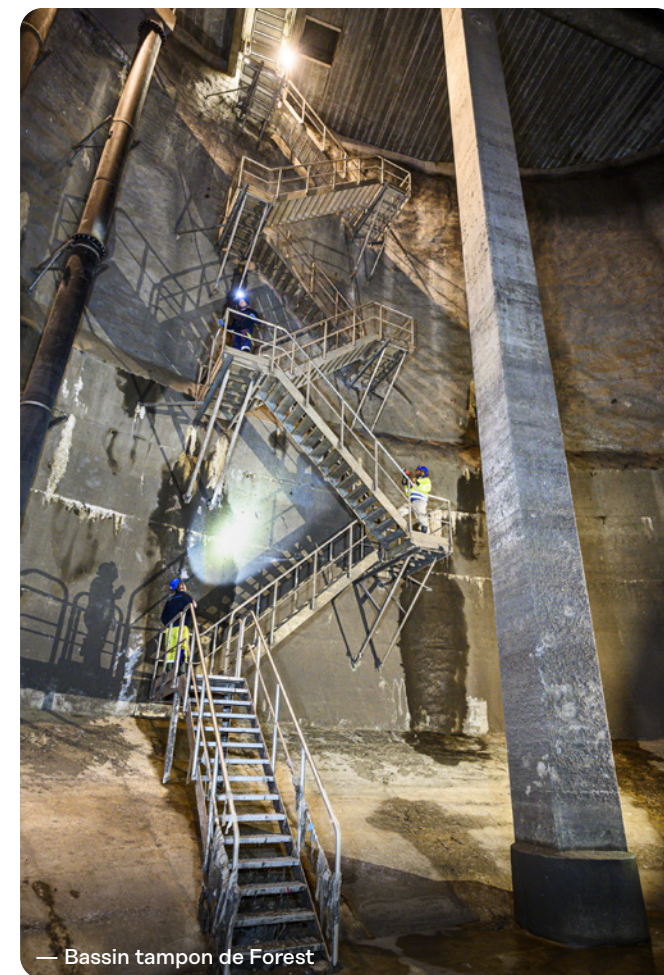
Olivier Dierickx
Chef d'équipe Exploitation Réseau

« La construction des futurs bassins tampons intègre de nouvelles réflexions telles que la gestion intégrée des eaux de pluie et la gestion dynamique de ces ouvrages. »

Les bassins tampons ont un double objectif : éviter la saturation des égouts lors de fortes précipitations orageuses afin de limiter les risques d'inondation, et réduire autant que possible les déversements d'eaux résiduaires (ou surverses) dans le milieu naturel.

Hydria gère cinq grands bassins de stockage tampons : le « Watermaelbeek » à Auderghem, le « Roodebeek » à Woluwe-Saint-Lambert, le « Flagey » à Ixelles, le « Belliard » à Bruxelles-Ville et le « Forest » à Forest.

Outre ces cinq ouvrages d'envergure, Hydria exploite également deux ouvrages plus petits (environ 1.000 m³ chacun) sur le collecteur du Verrewinkelbeek, le premier à Uccle (Percke) et le second à Linkebeek (Moulin Rose). Ces deux bassins ont pour objectif premier d'éviter les surverses dans la Senne et le canal.



— Bassin tampon de Forest

Étude hydraulique du bassin versant du Maelbeek

En 2023, la Direction Réseau d'Hydria a confié au bureau d'études Hydroscaan la réalisation d'une étude hydraulique du bassin versant du Maelbeek en vue du développement d'un système de gestion dynamique des bassins tampons Belliard et Flagey. Certaines données mesurées au niveau des déversoirs d'orage et dans le milieu naturel ont, en effet, mis en évidence des surverses fréquentes et une réduction de l'oxygène dissous à la suite de ces événements.

Cette étude, transmise à Hydria en juillet 2023, conclut à la réduction possible des surverses en cas d'optimisation des installations concernées: baisse de 5% du volume surversé dans le cas du bassin Belliard (soit environ 40.000 m³ sur une base annuelle) et de 11% en ce qui concerne le bassin Flagey (soit quelque 91.000 m³ annuellement), mais moyennant des modifications (lourdes) au niveau de l'infrastructure. Sur la base de ces conclusions, Hydria a décidé de préparer, en 2024, le cahier des charges visant une gestion dynamique des deux bassins tampons.

Bassin tampon Tenreuken à Watermael-Boitsfort

La construction du bassin tampon Tenreuken s'inscrit dans le cadre de la prévention des inondations dans la vallée de la Woluwe. Il comporte l'installation d'un déversoir sur le collecteur du boulevard du Souverain,

menant vers un bassin tampon de 5.155 m³ doté de trois sous-bassins. Le cahier des charges, qui impose au futur maître d'ouvrage de nombreuses contraintes techniques et environnementales, a été publié à la fin 2023. Le choix du prestataire devrait être connu en juillet 2024. Le budget de ce chantier d'envergure (environ deux ans de travaux) est évalué à quelque 9 millions d'euros.

Reprise des études pour le bassin tampon Molenbeek

Des inondations surviennent régulièrement dans le bassin versant du Molenbeek lors de pluies abondantes, dont la fréquence augmente sous l'effet du dérèglement climatique. La construction d'un nouveau bassin tampon de 50.000 m³ avait été envisagée dans le passé, mais cette solution ne fait plus l'unanimité.

En 2023, Hydria a mandaté le bureau d'études Arcadis pour la réalisation d'une modélisation hydraulique et hydrologique du réseau d'égouts dans le bassin versant du Molenbeek. Celle-ci doit permettre de dimensionner de manière optimale la taille du futur bassin tampon, notamment grâce à une gestion intégrée des eaux de pluie (GIEP). En mettant en œuvre des mesures intégrées de gestion durable de l'eau, une plus grande quantité d'eau de pluie devrait pouvoir s'infiltrer dans le sol, allégeant ainsi la charge qui pèse sur le réseau d'égouttage et diminuant, par voie de conséquence, les risques d'inondation. Une perméabilisation plus grande du sol serait également profitable à la végétation de la ville.

Une seconde phase, planifiée pour 2024, comprend la réalisation d'une étude de faisabilité, une analyse des sols, la détermination de l'endroit optimal pour la construction de l'ouvrage et des discussions avec l'ensemble des parties prenantes du projet.



— Bassin de la Woluwe, le long du boulevard du Souverain

Chiffres clés 2023

	Nombre de remplissages	Volume total stocké (en m ³)	Remplissage maximal (en m ³)	Taux maximal de remplissage
Belliard	9	75.003	14.455	85%
Flagey	8	41.276	13.667	41%
Forest	72	72.986	5.946	33%
Roodebeek	12	68.883	16.117	49%
Watermaelbeek	55	98.057	12.649	32%
Total	156	356.205		

Bilan du contrat de gestion 2018-2023

Depuis 2018, les équipements électriques de basse et haute tension, ainsi que l'automatisation de quatre des cinq bassins tampons d'Hydria, ont fait l'objet d'une rénovation en profondeur. Ceux du bassin Roodebeek seront remplacés d'ici deux ans.



— Curage du radier du bassin tampon de Forest



— Inspection et décolmatage des grilles de la fosse des pompes



— Nettoyage des équipements du bassin tampon de Forest

Flowbru : poursuivre l'automatisation des données



Boud Verbeiren
Responsable de Flowbru

« Les surverses ont une influence directe sur la qualité de l'eau de la Senne. Depuis le début du siècle, celle-ci s'est fortement améliorée grâce à la mise en service des stations d'épuration. La diminution des surverses reste néanmoins un grand défi. »

Le réseau de télémessure Flowbru, exploité par Hydria, assure une surveillance quantitative des eaux de surface, des eaux usées et de la pluviométrie dans la Région de Bruxelles-Capitale. Il effectue également des mesures qualitatives des eaux de la Senne et du canal.

Les données que collecte Flowbru sont indispensables au bon fonctionnement d'Hydria, en particulier dans le cadre de la gestion dynamique du réseau de collecte des eaux usées et des bassins tampons. L'objectif est de limiter au maximum le volume d'eaux usées non traitées se déversant vers le milieu naturel – la Senne et d'autres cours d'eau – en cas de fortes pluies. Ces « surverses » ont, en effet, un impact négatif sur la qualité de l'eau. La mesure des paramètres de qualité (température, pH, conductivité électrique, turbidité et surtout oxygène dissous) permet également de suivre de manière générale l'état de la qualité de l'eau de la Senne et du canal (voir diagramme ci-dessous).

Oxygène dissous dans la Senne en valeurs médianes mensuelles entre 2013 et 2023 en mgO₂/l

Source: Hydria - Flowbru 2013-2023



Ces valeurs médianes mensuelles montrent clairement les variations saisonnières de l'oxygène dissous. En été, la Senne est plus sensible aux surverses car, d'une part, son volume d'eau est moindre et, d'autre part, le fait que la température de l'eau soit plus élevée lui permet de mieux « absorber » l'oxygène dissous. Ce diagramme témoigne également de la progression favorable de la quantité d'oxygène dissous sur la dernière décennie.

Installation de sondes de mesure sur les déversoirs d'orage

En 2023, Flowbru a finalisé l'installation de 106 sondes de mesure des surverses (volume, débit et fréquence) sur les 43 déversoirs d'orage bruxellois qualifiés de prioritaires. Environ 25 déversoirs de moindre importance (Woluwe et Linkebeek-Verrewinkelbeek) seront équipés, en 2024, de sondes mesurant la fréquence et la durée des surverses.

Les nouvelles stations fonctionnent sur batteries et les données, qui sont collectées toutes les cinq minutes comme dans les stations classiques, ne peuvent être envoyées vers le serveur FTP de Flowbru que deux fois par jour. La prochaine étape consistera dès lors à convertir et à importer les flux de données (automatisation) afin qu'elles soient également consultables sur le site de Flowbru, tant par les équipes d'Hydria que par des utilisateurs externes. Cet important travail sera effectué en 2024.

En 2024, Flowbru s'attellera aussi au traitement des données collectées, en particulier celles qui concernent le volume des surverses. Ceci devrait permettre de mieux évaluer les actions prises par Hydria en vue de limiter ces déversements, ainsi que celles mises en œuvre par d'autres acteurs tels que Vivaqua (propriétaire de nombreux déversoirs) ou Bruxelles-Environnement (qui travaille sur la gestion intégrée des eaux de pluie).

Mesure de la qualité des eaux de la Senne et du canal

Dans le cadre de la contribution d'Hydria à une amélioration des écosystèmes aquatiques, mesurer la qualité des eaux de la Senne et du canal est l'une des missions importantes de Flowbru. Elle dispose, pour ce faire, de cinq sondes de mesure multiparamètres: quatre sur le trajet de la Senne et une sur le canal. Le remplacement des anciennes stations de mesure, devenues vétustes, par de nouvelles sondes multiparamètres (température, acidité, conductivité électrique, turbidité et oxygène dissous) s'est achevé en 2023.

Grâce à ces nouveaux équipements, la mesure de la turbidité (c'est-à-dire de l'aspect plus ou moins trouble de l'eau lié à la présence de sédiments en suspension), notamment, est beaucoup plus précise qu'auparavant. Il s'agit d'un facteur important dans le cadre de la protection de l'écosystème de la Senne, car l'accumulation de sédiments à la surface de l'eau fait que les plantes aquatiques reçoivent moins de lumière et produisent donc moins d'oxygène, ce qui affecte la chaîne alimentaire aquatique.



— La Senne (côté Sud de Bruxelles)



— Déversoir d'orage du Paruck



— La Senne, à la sortie de la station d'épuration Sud

La maintenance des pluviomètres à pesée de haute précision (ici, celui qui est installé sur le toit du siège social d'Hydria) est capitale pour optimiser la collecte des données.



Projet de R&D avec la VUB

Flowbru collabore activement au projet SWAMP (Smart Water Management Platform for the Brussels Capital Region) piloté par le Software Languages Lab de la VUB et financé par Innoviris dans le cadre du programme «Joint Research & Development». Ce projet consiste à créer une plateforme facilitant le traitement des données recueillies par Flowbru par des utilisateurs non programmeurs. Les objectifs sont multiples: il s'agit, entre autres, de générer des rapports sur la base de données déterminées (par exemple, la fréquence et le volume des surverses) et de prévalider certaines données en repérant les anomalies (liées, par exemple, à des tests de calibration) et en éliminant automatiquement ces informations incorrectes des flux de données.

Grâce à cette plateforme de gestion intelligente des données, Hydria a notamment pour ambition de réduire la fréquence des surverses et de limiter la durée pendant laquelle le niveau d'oxygène dissous est inférieur au seuil critique de 3 mg/l. Elle vise également une réduction des opérations de maintenance préventive, ainsi qu'une diminution de la perte de données à la suite de pannes.

La plateforme devrait être pleinement opérationnelle en septembre 2024.

Chiffres clés 2023

141 Stations dont:

16 Stations mesurant la pluviométrie

54 Stations mesurant la hauteur et le débit de l'eau dans les collecteurs et les bassins tampons

23 Stations mesurant la hauteur et le débit des eaux de surface

43 Stations mesurant la fréquence, la durée et/ou le volume des déversements vers le milieu naturel

5 Stations évaluant la qualité des eaux de la Senne et du canal

Bilan du contrat de gestion 2018-2023

La disponibilité des données consultables en temps réel sur le site Flowbru a été supérieure à 90 % au cours des cinq dernières années. Ces informations sont d'une importance capitale pour Hydria, mais aussi pour quantité d'autres acteurs importants du secteur de l'eau en Région bruxelloise.

Sur la période couverte par le dernier contrat de gestion, l'extension du réseau de télémesure par l'installation de 43 stations sur les déversoirs d'orage, a permis de porter le nombre de stations du réseau Flowbru à 141 à la fin 2023, avec un total de 291 capteurs (séries de mesures individuelles).

Au cours des dernières années, la direction des ressources humaines a initié de nombreux chantiers visant à mettre en place une politique RH dynamique et durable au sein de l'entreprise.

Ce département est également en charge de la communication et du support informatique.



— Les agents de la Direction Réseau en opération de contrôle aux abords du Canal de Bruxelles

— Politique des ressources humaines

35

— Support informatique

37

Politique des ressources humaines



Danielle Van Landuyt
Directrice RH, Communication et Support TIC

« 2023 fut une année consacrée à l'analyse des différents points du nouveau plan de bien-être au travail. 2024 sera, quant à elle, l'année de sa concrétisation. »

Plan d'action bien-être, modification des statuts du personnel, cycle de fonctionnement, cadre linguistique... Les dossiers de modernisation de la politique des ressources humaines d'Hydria n'ont pas manqué en 2023.

Bien-être au travail

Les résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès de l'ensemble du personnel d'Hydria en octobre 2022 ont été analysés en 2023, à la fois de manière globale et par cluster d'activité (cette notion renvoyant à une équipe ou à un groupe d'équipes, voire à une direction entière). Des différences parfois marquées sont, en effet, apparues entre les moyennes générales et celles qui témoignent de la réalité du terrain, tenant compte de la nature du travail d'une équipe.

De nombreuses réunions avec le personnel et par cluster ont été organisées durant l'année afin d'analyser ces résultats et de jeter les bases, avec l'appui d'un

consultant externe, du nouveau plan « bien-être » pour 2023 et 2024. Celui-ci se décline en deux axes, l'un global qui reprend vingt-cinq thèmes se concentrant sur une meilleure communication, collaboration et coopération en interne. Une grande importance sera accordée à la formation des collaborateurs ou encore à la sécurité de ceux-ci.

Plan de diversité

Toute entreprise publique bruxelloise est tenue de définir une politique de diversité concrétisée dans un plan d'action bisannuel. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les discriminations (nationalité, âge, genre, handicap, niveau de formation, etc.) sur le marché de l'emploi.

En 2023, l'équipe RH-Communication a procédé à l'établissement d'un diagnostic quantitatif et qualitatif, qui servira de base à l'élaboration du plan d'action. Celui-ci sera élaboré en 2024 par le comité d'accompagnement. Une fois ce dernier approuvé en interne, il sera soumis au Comité de gestion d'Actiris.

Cycle de fonctionnement

Après une première phase d'entretiens avec les membres du personnel, centrés sur leurs objectifs professionnels. Les 144 objectifs de développement qui ont été identifiés lors de ce processus serviront de socle à la réalisation d'un programme de formation individualisé.

La seconde phase du cycle de fonctionnement a été mise en œuvre en 2023: les entretiens ont, cette fois, ciblé l'état d'avancement des objectifs, permettant d'amorcer la troisième et dernière phase du cycle, soit l'entretien d'évaluation.

Statut du personnel et cadre linguistique

La dernière mise à jour des textes qui règlent la situation administrative et pécuniaire des collaborateurs d'Hydria datait de 2015 et nécessitait d'être actualisée afin de s'adapter aux évolutions législatives, aux nouvelles procédures, etc. Une mini-révision de ce document a été réalisée et les premières séances d'information concernant la réforme des statuts ont eu lieu en 2023.

Parallèlement, la direction des ressources humaines a clôturé le comptage visant à fixer le cadre linguistique de l'entreprise – une obligation légale pour toutes les entreprises publiques bruxelloises. Ce décompte fastidieux de la langue utilisée pour l'ensemble des relations et contacts extérieurs de l'entreprise aboutit à une répartition de 76,10% des emplois à des francophones et 23,90% à des néerlandophones pour les degrés de hiérarchie 2 et 3.



— Une partie des collaborateurs d'Hydria occupant la fonction support

La reprise de la STEP Nord: un enjeu crucial pour les Ressources humaines

La reprise de la STEP Nord est une opération stratégique qui se prépare minutieusement bien à l'avance. Consciente des défis et des opportunités que représente cette transition, l'équipe des Ressources humaines s'attèle dès aujourd'hui à identifier et recruter les talents de demain. En misant sur une planification rigoureuse et une sélection proactive des compétences, Hydria se dote des moyens humains nécessaires pour relever les défis futurs et assurer ses succès.

Manneken-Pis revêt l'uniforme d'Hydria

À l'occasion des Journées bruxelloises de l'eau qui mettent annuellement à l'honneur le patrimoine bleu de la capitale, Manneken-Pis a revêtu l'uniforme des agents d'Hydria responsables de la gestion et de l'entretien de la station d'épuration et du réseau de collecte des eaux usées. Un joli symbole de l'engagement quotidien d'Hydria en faveur de la qualité de vie des Bruxellois.es et de la protection de l'environnement.

Ce 1.113^e costume de Manneken-Pis a été officiellement remis à la Ville de Bruxelles le 24 mars 2023, lors d'une cérémonie en présence du ministre de la Transition climatique et de l'Environnement bruxellois Alain Maron, de l'échevin du climat Benoit Hellings, de l'Ordre des Amis de Manneken-Pis et des collaborateurs d'Hydria.



— Manneken-Pis rend hommage au professionnalisme des agents d'Hydria



— Cérémonie de remise du costume

Support informatique

L'importance d'avoir un support IT performant au sein d'une entreprise n'est plus à démontrer, l'efficacité et la productivité dépendant largement de la bonne gestion du parc informatique.

Audit informatique

Un audit informatique a été réalisé en 2023 dans le but d'optimiser la gestion du parc informatique d'Hydria. Celle-ci dépend actuellement des deux directions d'exploitation pour ce qui concerne l'outil informatique lié aux infrastructures et de la direction RH IT Communication pour la partie bureautique. L'audit préconise la mise en place d'une nouvelle structure ICT, qui sera implémentée dès 2024. C'est pourquoi, afin de garantir la continuité des opérations et la gestion des connaissances et des compétences, un ICT Manager et un gestionnaire du Service Desk viendront renforcer l'équipe en interne.

Freshservice, nouvel outil de ticketing

Une plateforme regroupant l'ensemble des demandes internes relatives à l'IT a été mise en service en 2023 via l'intranet d'Hydria. Baptisé Freshservice, cet outil de *ticketing* facilite le traitement des demandes IT des utilisateurs au sein de l'entreprise et en améliore le suivi.



Les panneaux photovoltaïques installés à la STEP Sud couvrent les besoins énergétiques du bâtiment administratif, ainsi que les pics de demande de la station.

Les sources financières d'Hydria

L'application du principe pollueur-payeur (qui est repris dans l'ordonnance du 20 octobre 2006) contraint le distributeur d'eau potable (Vivaqua), les auto-producteurs ainsi que les utilisateurs de deuxième circuit à assumer, en vue du maintien de la qualité de l'eau, l'assainissement des eaux usées, et ce en fonction des volumes distribués (pour Vivaqua), des volumes auto-produits (pour les auto-producteurs) ou des volumes fournis (utilisateurs de deuxième circuit). Ils peuvent effectuer cet assainissement eux-mêmes ou le confier à un tiers.

Vivaqua a conclu un contrat de service d'assainissement avec Hydria au terme duquel Vivaqua loue les services d'Hydria pour assainir l'eau distribuée ainsi que l'eau rejetée dans le réseau public d'assainissement par les auto-producteurs et les utilisateurs de deuxième circuit dans la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, Hydria reçoit des eaux usées en provenance de la Région flamande via le réseau de collecteurs d'Aquafin. Cette dernière a donc conclu une convention avec Hydria pour la charger d'épurer une partie de ses eaux usées.

Il en résulte qu'Hydria rend et facture des services d'assainissement des eaux résiduaires urbaines à Vivaqua et à Aquafin. Enfin, Hydria reçoit des subside de la Région de Bruxelles-Capitale, qui lui permettent de financer une partie des investissements réalisés et de son fonctionnement.



— Au travers de ses missions de service public, Hydria veille sur la santé des Bruxellois et des Bruxelloises

Actif

Bilan après répartition	2023	2022
ACTIFS IMMOBILISÉS	231.257.442,32	242.607.184,79
Immobilisations incorporelles	712.600,03	823.384,87
Immobilisations corporelles	230.534.664,39	241.773.622,02
Terrains et constructions	226.092.799,72	239.476.714,62
Installations, machines et outillage	2.520.999,39	1.460.905,34
Mobilier et matériel roulant	163.886,58	151.893,80
Autres immobilisations corporelles		759,15
Immobilisations en cours et acomptes versés	1.756.978,70	683.349,11
Immobilisations financières	10.177,90	10.177,90
Autres immobilisations financières	10.177,90	10.177,90
Actions et parts	8.602,90	8.602,90
Créances et cautionnements en numéraire	1.575,00	1.575,00
ACTIFS CIRCULANTS	90.150.450,15	82.762.120,63
Stocks et commandes en cours d'exécution	588.943,19	441.410,10
Stocks	588.943,19	441.410,10
Marchandises	588.943,19	441.410,10
Créances à un an au plus	10.362.740,69	16.868.248,92
Créances commerciales	863.514,44	11.176.020,32
Autres créances	9.499.226,25	5.692.228,60
Placements de trésorerie	20.000.240,00	240,00
Autres placements	20.000.240,00	240,00
Valeurs disponibles	28.370.369,40	29.270.071,62
Comptes de régularisation	30.828.156,87	36.182.149,99
TOTAL DE L'ACTIF	321.407.892,47	325.369.305,42

Passif

Bilan après répartition	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	177.853.565,33	177.675.896,55
Apport	182.194.633,00	182.194.633,00
Capital	182.194.633,00	182.194.633,00
Capital souscrit	182.194.633,00	182.194.633,00
Réserves	271.171,39	262.287,95
Réserves disponibles	271.171,39	262.287,95
Réserve légale	271.171,39	262.287,95
Bénéfice (Perte) reporté(e)	-4.612.239,06	-4.781.024,40
DETTES	143.554.327,14	147.693.408,87
Dettes à plus d'un an	69.205.673,40	77.852.843,93
Dettes financières	69.205.673,40	77.852.843,93
Etablissements de crédit	69.205.673,40	77.852.843,93
Dettes à un an au plus	48.641.744,35	51.589.909,11
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	8.647.170,86	8.395.262,65
Dettes commerciales	39.340.900,18	41.915.375,27
Fournisseurs	39.335.825,45	41.910.956,55
Effets à payer	5.074,73	4.418,72
Dettes fiscales, salariales et sociales	653.673,31	1.283.458,39
Impôts	193.888,50	635.239,94
Rémunérations et charges sociales	459.784,81	648.218,45
Autres dettes		-4.187,20
Comptes de régularisation	25.706.909,39	18.250.655,83
TOTAL DU PASSIF	321 407 892,47	325.369.305,42

Compte de résultats

	2023	2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1.578.940,65	2.044.706,39
VENTES ET PRESTATIONS	82.893.771,00	80.647.719,38
Chiffre d'affaires	37.507.979,18	43.203.551,02
Autres produits d'exploitation	45.348.812,21	37.349.211,62
Produits d'exploitation non récurrents	36.979,61	94.956,74
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	81.314.830,35	78.603.012,99
Approvisionnements et marchandises	51.965.727,29	51.200.951,66
Achats	52.113.260,38	51.303.591,26
Variation de stocks	-147.533,09	-102.639,60
Services et biens divers	7.236.344,73	5.991.753,04
Rémunérations, charges sociales et pensions	7.653.191,85	7.098.312,65
Amortissements et réductions de valeur	14.407.159,84	14.297.823,68
Réductions de valeur sur stocks et autres	-157,67	-253,18
Provisions pour risques et charges		-21.430,63
Autres charges d'exploitation	36.719,62	35.537,75
Charges d'exploitation non récurrentes	15.844,69	318,02

Compte de résultats

	2023	2022
RÉSULTAT FINANCIER	-1.396.556,82	-2.119.791,30
Produits financiers	400.013,55	30.658,20
Produits financiers récurrents	400.013,55	30.658,20
Produits des immobilisations financières	271,20	
Autres produits financiers	399.742,35	30.658,20
Charges financières	1.796.570,37	2.150.449,50
Charges financières récurrentes	1.796.570,37	2.150.449,50
Charges des dettes	1.790.334,56	2.145.126,31
Réductions de valeurs sur actifs circulants		14,52
Autres charges financières	6.235,81	5.308,67
PRÉLÈVEMENTS ET TRANSFERT IMPÔTS ET RÉSERVES IMMUNISÉES	4.715,05	3.701,45
Impôts sur le résultat	4.715,05	3.701,45
Impôts	4.715,05	3.701,45
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS	177.668,78	78.786,36
BÉNÉFICES (PERTE) À REPORTER	-177.668,78	-78.786,36

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 13.09.2024

Conformément au prescrit des articles 3:5 et 3:6 du code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les comptes annuels, sur la situation de l'entreprise et sur notre gestion durant l'exercice social 2023.

1. Commentaires généraux

a. Rectification des comptes annuels

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes une première fois le 31/05/2024 et ces derniers ont été approuvés par l'Assemblée Générale en date du 17/06/2024.

Une erreur substantielle a été identifiée dans le calcul du solde régulateur comptabilisé qui amène le Conseil d'Administration à présenter à l'Assemblée Générale un rectificatif des comptes annuels 2023.

b. Méthodologie et nouveau tarif

Sur base de l'article 39 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau ainsi que la modification intermédiaire de ladite ordonnance, Brugel a établi en concertation avec les acteurs du secteur une méthodologie tarifaire.

Les principaux principes retenus sont les suivants:

- Période de 5 ans (initialement prévue sur 6 ans mais réduite d'un an suite au report d'entrée en vigueur induit par la modification de l'ordonnance).
- Principe d'un cost + pour établir le calcul du tarif régulé avec une distinction entre les coûts dits gérables et non gérables.
- Création d'une «incentive regulation» sur les coûts gérables avec une partie de ces coûts impactés par un facteur d'efficacité. En cas de divergence entre le plafond des coûts gérables et le réalisé, un montant maximum de 10% du plafond est réparti directement à 50/50 entre les tarifs et Hydria.
- Une marge de financement consentie (MFC) a été créée afin de participer aux besoins de financement de l'opérateur sur la période tarifaire. En

contrepartie, les amortissements relatifs aux investissements réalisés avec cette MFC ne seront pas inclus dans les tarifs futurs.

- Une marge équitable est calculée sur la part des actifs financés par fonds propres. Il est à noter que l'opérateur a l'obligation de réinvestir cette marge équitable tant qu'une MFC est attribuée à l'opérateur.
- Un solde régulateur est calculé chaque année pour prendre en compte les divergences entre les montants budgétés actualisés et les montants réalisés. Ce solde régulateur fait l'objet d'une analyse par Brugel au cours de l'année N+1.

Proposition tarifaire:

En juin 2021, Hydria a introduit sa première proposition tarifaire.

La proposition tarifaire est constituée d'un budget tarifaire prévisionnel et de quantités prévisionnelles distribuées (m3). Les tarifs de la période régulatoire sont la résultante de la division du budget par les quantités.

Le budget tarifaire se compose de quatre éléments principaux:

- les coûts gérables,
- les coûts non gérables,
- la marge de financement consentie,
- la marge équitable.

La marge équitable se calcule sur la base de la RAB prévisionnelle (valeur de l'actif financé par fonds propres) et d'une formule de rendement.

Les coûts sont catégorisés entre gérables et non gérables selon la méthodologie. Les OPEX sur lesquels Hydria exerce un contrôle sont considérés comme gérables. Les impôts, les pertes, les charges d'intérêt, les amortissements et désaffectations, les annuités Aquiris et les charges exceptionnelles sont les principaux coûts non gérables.

La proposition tarifaire constituée du budget tarifaire, des quantités prévisionnelles et des tarifs est soumise pour approbation au régulateur qui la challenge. Au terme de la procédure, la proposition, le cas échéant adaptée, est approuvée.

Les écarts entre les différents éléments prévisionnels et les éléments réels sont catégorisés dans 2 soldes :

- le solde sur coûts gérables,
- le solde sur coûts non gérables (qui inclut la différence entre la marge équitable réelle et la marge équitable prévisionnelle, et la différence liée aux volumes).

Le solde sur coûts gérables est la base de l'incitant sur les coûts gérables (principes de régulation incitative). Celui-ci est toutefois limité (à la hausse comme à la baisse) à 50 % de 10 % des coûts gérables.

Le solde non gérable et le solde gérable non inclus dans l'incitant sur les coûts gérables sont intégrés au Fonds de régulation tarifaire. Si celui-ci présente une

dette cumulée (trop perçu), il peut être affecté à une diminution ou un lissage des tarifs et/ou à la couverture de coûts non gérables spécifiques. S'il présente une créance cumulée (trop peu perçu), cette créance est intégralement ajoutée aux coûts imputés aux usagers lors de l'établissement de la proposition tarifaire.

Revenu total et marge équitable :

a. Composition du revenu total

Le revenu total comprend l'ensemble des charges après déduction des produits que l'opérateur de l'eau supporte dans le cadre de l'exécution de ses activités régulées. Ces coûts se composent des coûts gérables d'une part, et des coûts non gérables d'autre part.

Le revenu total se chiffre pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 33 M€/an.

b. Coûts gérables

Les coûts gérables sont découpés de la manière suivante :

- Les coûts gérables avec un facteur d'efficacité (CGAFE), soit les coûts pour lesquels l'opérateur exerce un contrôle direct qui lui permet de les diminuer, de les supprimer ou d'en maîtriser l'évolution au niveau global et unitaire. Il s'agit ici du classement généralement admis dans la pratique réglementaire. Dans le cas de coûts gérables avec un facteur d'efficacité, l'opérateur peut à la fois influencer les prix et les volumes.

Ils comprennent notamment :

- I. Les charges liées aux entretiens;
- II. Les achats et locations de fournitures;
- III. Les frais de bureau et administratifs;
- IV. Les charges d'honoraires qui découlent d'une décision de l'opérateur ou qui sont prévisibles;
- V. Les frais liés aux véhicules (utilitaires ou de fonction) à l'exception des amendes;
- VI. Toute autre charge diverse.

Ceux-ci se chiffrent pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 2 M€/an.

- Les coûts gérables sans facteur d'efficacité (CGSFE) sont les coûts sur lesquels l'opérateur peut exercer un contrôle au niveau du coût unitaire mais dont le total est généralement impacté significativement par le volume d'eau produit, distribué, collecté et traité. De plus, pour cette première période tarifaire, les coûts sur lesquels l'opérateur peut, en principe, exercer un contrôle au niveau du coût unitaire ou du volume mais dont ledit prix a été préalablement fixé seront considérés comme des coûts gérables sans facteur d'efficacité.

Ils comprennent notamment :

- I. Les achats de réactifs;
- II. Analyses;
- III. Télémessures;
- IV. Les loyers et charges locatives d'immeubles;

- V. Les achats de fournitures et matières premières sur lesquelles l'opérateur n'exerce pas de contrôle direct sur les volumes consommés;
- VI. Les charges liées au traitement et enlèvement des déchets;
- VII. Les charges liées à la consommation d'énergie (gaz et électricité);
- VIII. Les charges d'assurance liées à l'exploitation supportées par l'opérateur dans l'exercice de ses activités régulées;
- IX. Le cas échéant, certains coûts environnementaux;
- X. Les charges liées au personnel, notamment :
 - Rémunérations et avantages sociaux;
 - Cotisations ONSS;
 - Minervaux et formations;
 - Frais de déplacement du personnel.

Ceux-ci se chiffrent pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 14 M€/an.

c. Coûts non gérables

Un coût non-gérable est un coût sur lequel l'opérateur n'exerce pas un contrôle direct à court ou long terme et dont le montant dépend de facteurs exogènes.

Ils comprennent notamment :

- I. L'achat de mazout (site);
- II. Tout honoraire dont le besoin propre est justifié par le contexte;
- III. Les charges liées aux contrôles industriels;
- IV. Les charges liées aux indemnités riverains;

- V. Les charges liées au contrat de concession d'Aquiris;
- VI. Les charges qui résultent de permis divers et de publications légales;
- VII. Les charges liées à la consommation d'eau;
- VIII. Les charges d'amortissements;
- IX. Les autres charges exceptionnelles;
- X. Les charges financières (embedded costs). Sur base d'une analyse détaillée, bien que non-gérables, ces charges peuvent faire l'objet d'un rejet par le Régulateur si elles sont jugées déraisonnables;
- XI. Les moins(plus)-values réalisées et les réductions de valeur actées;
- XII. La marge équitable;
- XIII. La marge de financement consentie;
- XIV. L'enveloppe innovation;
- XV. Les provisions pour charges récurrentes.

Ceux-ci se chiffrent pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 62 M€ /an (hors marge équitable).

Les soldes:

Définition:

Les soldes sont les écarts observés pour chacune des cinq années de la période régulatoire entre d'une part, les coûts prévisionnels repris dans le budget approuvé et les coûts rapportés et, d'autre part, le revenu prévisionnel repris dans le budget approuvé et le revenu réel enregistré.

Le solde de chaque année se décompose en deux types de soldes:

a. Le solde «coûts gérables»: l'écart entre les coûts gérables réels et les coûts prévisionnels corrigés ex post par l'indice national des prix à la consommation.

b. Le solde «coûts non gérables»:

- l'écart entre les coûts non gérables réels et les coûts prévisionnels,
- la différence entre la marge équitable prévisionnelle reprise dans le budget approuvé de l'opérateur et la marge équitable réellement accordée au ce dernier,
- Le solde «volume»: qui est constitué, de la différence entre les recettes (des tarifs périodiques) réelles et les recettes prévisionnelles qui résulte, entre autres, de l'écart entre les volumes réels distribués et les volumes prévisionnels repris dans le budget approuvé,
- La différence entre les produits prévisionnels (hors tarif) et les produits réellement encaissés.

Gestion et affectation des soldes:

L'affectation des soldes dépend du type de solde:

a. Le solde «coûts gérables» est affecté au résultat comptable de l'opérateur et/ou au Fonds de régulation tarifaire, en fonction des principes de la régulation incitative.

b. Le solde «coûts non gérables» est transféré aux comptes de régularisation du bilan dans une rubrique spécifique «Fonds de régulation tarifaire».

Si ce Fonds présente une dette (excédent d'exploitation ou bonus) au moment où l'opérateur doit soumettre une proposition tarifaire pour la période régulatoire suivante, ladite proposition doit contenir une proposition d'affectation de tout ou partie des montants du Fonds de régulation tarifaire à une diminution ou un lissage des tarifs en général et/ou à la couverture de coûts non gérables spécifiques.

Si le Fonds présente une créance (déficit d'exploitation ou malus) au moment où l'opérateur doit soumettre une proposition tarifaire, cette créance est intégralement ajoutée aux coûts imputés aux clients dans les tarifs de ladite période régulatoire.

c. Volume d'eau facturé

Le volume d'eau facturé dans le cadre du contrat d'assainissement de Vivaqua (anciennement Hydrobru) en 2023 s'élève à 59.890.170 m³ (le montant du chiffre d'affaires facturé par Vivaqua ne nous est plus communiqué suite à la mise en place de la méthodologie Brugel).

Globalement, le chiffre d'affaires comptable (hors solde régulatoire) relatif à 2023 est de 32,9 M€ et se maintient par rapport à celui de 2022 (33,5 M€).

Pour les années précédentes, la situation (facturation) se présentait comme suit :

- 2022: 47.090.802 m³
- 2021: 51.431.447 m³
- 2020: 60.421.925 m³
- 2019: 63.666.245 m³

- 2018: 59.317.100 m³
- 2017: 59.513.418 m³

Il est à noter que les volumes 2021 et 2022 paraissent anormalement bas, cela est lié à des retards de Vivaqua dans l'émission des factures aux usagers bruxellois et non à une réelle baisse de volume. Les volumes effectivement distribués étaient bien dans la moyenne habituelle (+/- 60M m³).

d. Contrat de concession de la station d'épuration de Bruxelles-Nord

La déclaration de créance reçue, au titre de l'annuité 2023/2024, qui a servi de base à l'établissement de la provision s'élevait à 48 952 331,41 € HTVA.

Le décompte final du montant accepté pour être payé au titre de l'annuité 2023/2024 s'élève au même montant. Un montant de 60.017.981,41 € TVAC a été liquidé le 27 mai 2024.

Une partie de ces annuités (15,7%) ont été refacturées à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007 et de son addendum du 20.01.2016.

e. Exploitation de la station d'épuration Sud et des bassins d'orage

L'exploitation de la station d'épuration sud s'est déroulée sans problème majeur. L'exploitation des 5 bassins d'orage propriété de Hydria s'est déroulé sans incident durant l'exercice. Le réseau de collecte n'a pas subi de problème majeur et aucune interruption de service n'a été constatée durant l'année 2023.

f. Amortissement exceptionnel 2021

Un amortissement exceptionnel à hauteur de 14,2 M€ a été comptabilisé au 31/12/2021 sur les actifs financés pour partie par Aquafin depuis la création de la société jusqu'au 31/12/2021.

Il s'agit d'un élément non récurrent, lié au fait que la méthodologie tarifaire Brugel (entrée en vigueur au 01/01/2022 mais arrêtée en 2021) n'autorise pas d'inclure les amortissements de ces investissements dans les coûts gérables et donc dans les tarifs, tandis que le revenu lié à la facturation Aquafin a déjà été reconnu par le passé.

Les revenus calculés pour le futur dans le cadre de la méthodologie tarifaire ne dégageant pas suffisamment de bénéfices pour combler ces pertes futures, il était dès lors logique de prendre l'intégralité de la charge à la clôture de l'exercice 2021.

Il a été décidé de ne pas déduire fiscalement sur l'exercice 2021 cette charge mais d'étaler la déduction fiscale de l'amortissement exceptionnel sur la période d'amortissement résiduelle des biens concernés (de 2 à 40 ans). Ainsi chaque année au cours des 40 prochaines années, Hydria déduira fiscalement une partie de l'amortissement exceptionnel constaté en 2021.

g. Principaux chantiers en cours en 2023

Il n'y a pas eu de chantier significatif en 2023.

h. Emprunts et financements

Aucun recours à des financements extérieurs n'a été effectué au cours de l'exercice 2023.

i. Subside complémentaire

Au cours de l'exercice 2023, Hydria s'est vu accordé un subside complémentaire pour 7,3M€. Ce subside s'est vu attribué dans un contexte hyper-inflatoire pour compenser la hausse des prix de l'énergie, de l'annuité Aquiris, ...

Nous rappelons aussi ici qu'aux cours des exercices précédent, Hydria avait rétribué à la Région une partie de son subside conformément à son Contrat de Gestion; +/- 7,3 M€ avaient été remboursés ou non versés sur les exercices 2018-2020. Ce versement complémentaire dans un contexte inflationniste correspond donc à une régularisation des subsides passés. Ainsi, la totalité des subsides prévus au contrat de gestion ont été versés sur la période du contrat de gestion 2018-2023.

j Conventions applicables sur l'exercice 2022

I. Convention Aquafin et SBGE/Hydria

La convention du 21 décembre 2007 entre la SBGE/Hydria et Aquafin a remplacé, avec effet au 1^{er} janvier 2007, une convention signée en décembre 1990 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande. Un addendum a en outre été signé entre les 2 parties au 20 janvier 2016.

Cette convention, a pour objet la répartition de prestations liées aux services d'assainissement en Région bruxelloise entre Aquafin et la SBGE/Hydria et fixe les modalités de refacturation des prestations réciproques des 2 entreprises.

Ces prestations comprennent des dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Les termes de la convention prévoient que :

- les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées par Aquafin sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées ;
- les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées à Aquafin sont prises en produit dans l'exercice au cours auquel ces prestations sont effectuées.

La quote-part d'Aquafin, relative aux charges d'exploitation, acquise pour l'année en cours mais qui ne peut être facturée que l'année d'après est reprise en produits acquis.

La quote part d'Aquafin, relative à des financements d'immobilisés, acquise pour l'année en cours mais qui ne peut être facturée que l'année d'après est reprise en produits à reporter qui seront repris au rythme de l'amortissement des immobilisés concernés.

II. Convention Vivaqua/ Hydria

Cette convention a pour objet d'assurer l'assainissement public régional de l'eau distribuée par Vivaqua dans la Région bruxelloise.

Une nouvelle convention a été signée entre les 2 parties avec une entrée en vigueur le 01 janvier 2022 suite à la mise en place de la méthodologie tarifaire Brugel. Cette dernière annule et remplace la convention conclue le 06 décembre 2006.

La quote-part du tarif correspondant à la marge de financement consentie (MFC) acquise pour l'année en cours mais qui ne peut être facturée que l'année d'après est reprise en produits à reporter qui seront repris au rythme de l'amortissement des immobilisés financés par cette MFC.

III. Convention Aquiris et SBGE/Hydria

L'annuité Aquiris relative à une période d'exploitation annuelle du 03 mars au 02 mars (12 mois) est comptabilisée pour prorata temporis dans les comptes de régularisation du bilan.

2. Commentaires sur les comptes annuels

L'exercice comptable 2023 de HYDRIA se solde par un bénéfice après impôts de 177.678,68 €. Le chiffre d'affaires est de 37,5 M€ et le total du bilan s'élève à 321,4 M€.

À l'actif

Les immobilisations corporelles sont passées de 241,8 M€ à 230,5 M€, principalement sous l'effet des amortissements de l'exercice.

Les créances commerciales « stricto sensu » s'élèvent à 0,9 M€.

La partie acquise de la redevance d'assainissement 2022 due par Vivaqua (anciennement Hydrobru) mais qui ne sera payé qu'en 2024 est reprise dans les comptes de régularisation de l'actif pour 21,2 M€.

La quote-part d'Aquafin acquise pour 2023 mais qui ne peut être facturée qu'en 2024 est reprise en produits acquis pour 7,8 M€.

Au passif

Les dettes concernent principalement le solde des crédits auprès de la Commerzbank et de la BEI.

La seizième « annuité » Aquiris se retrouve pour 10/12e dans les comptes de régularisation du passif (16,1 M€) ainsi que les intérêts courus mais non échus des crédits Commerzbank et BEI (0,7 M€).

Compte de résultat

L'EBITDA est en baisse (16 M€ contre 16,3 M€ en 2022) et s'explique essentiellement par l'inflation en 2023.

Les rémunérations, charges sociales et pensions ont augmenté de 0,6 M€ par rapport à l'année 2022 et s'explique principalement par l'indexation des salaires au cours de l'année 2023 et au renforcement des équipes en général.

Le montant du solde régulateur comptabilisé pour l'exercice 2023 s'élève à 4,8 M€ en faveur du consommateur donc en moins du chiffre d'affaires.

Le montant du reliquat du solde régulateur comptabilisé pour l'exercice 2022 s'élève à 0,4 M€. Ce montant correspond à l'écart entre la provision Hydria et la décision finale de Brugel après ses contrôles.

Le compte de résultat d'Hydria présente donc un bénéfice comptable s'élevant à 0,2 M€ malgré la comptabilisation d'un solde régulateur.

Ce résultat se compose principalement de 3 éléments:

- L'ajustement du solde régulateur 2022 évoqué ci-dessus +0,4 M€
- L'effet positif du calcul du solde avec le tunnel sur les coûts gérables et les écarts de plafonds des coûts gérables ayant un effet direct sur le résultat pour +0,2 M€
- L'effet du calcul d'un tarif moyen en début de période tarifaire qui tantôt crée une perte et tantôt un produit au cours des 5 années de la période régulateur mais qui cumulé sur l'ensemble de la période aura un effet neutre. Pour

l'exercice 2023, cet effet est de -0,5 M€ sur le résultat.

3. Utilisation des instruments financiers

En 2014, la SBGE a conclu un emprunt de 100 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (Signature à Bruxelles le 4 août 2014 et à Luxembourg le 8 septembre). La société a demandé un premier tirage sur cette ligne de crédit de 15 M€ en mai 2017; un second tirage a eu lieu en mai 2018 pour 15 M€, un troisième tirage en mai 2019 pour 17 M€, un quatrième tirage a été opéré en mai 2020 pour 15 M€ et enfin un cinquième et dernier tirage a été opéré fin avril 2021 pour 10 M€.

Dans la mesure où la date de disponibilité du crédit était le 07 septembre 2022 et au vu des investissements programmés, la société a décidé de mettre fin de façon anticipée à la ligne de crédit offerte par la BEI.

Les montants dus sur l'ensemble de ces tirages (72M€) ont été remboursés en 2023 conformément aux plans de remboursement convenus. Le capital restant dû s'élève au 31/12/2023 à 55,7 M€.

Les montants dus sur l'emprunt de 80 M€ souscrit en 2007 auprès de la Commerzbank (anciennement Eurohypo Europäische Hypothekenbank SA) ont été remboursés en 2023 conformément au plan de remboursement convenu. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 22,1M€.

4. Événements importants survenus en 2023 et après la clôture de l'exercice

Paiement de la 16^e annuité d'exploitation du contrat de concession de la station Nord

La 16^e annuité d'exploitation, couvrant la période d'exploitation du 03.03.2023 au 02.03.2024, s'élève à 48.952.331,41 € HTVA. Une partie de cette annuité (15,7%) a été refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007 et de son addendum du 20.01.2016.

Décompte Vivaqua

La facture annuelle de régularisation - suivant les articles 10 et 11 du contrat - pour l'année 2023 s'élève à 0,1 M€ au bénéfice de Vivaqua.

Impacts du Covid 19 et guerre en Ukraine en 2022/2023

Au niveau des revenus, Vivaqua continue à facturer les usagers pour le compte de Hydria en ce qui concerne l'assainissement régional.

Le cash-flow 2023 est resté sous contrôle.

Du côté des charges, celles-ci se sont avérées plus importantes qu'escompté et ce en raison du contexte hyper-inflatoire qui a débuté fin 2021 et s'est fortement amplifié en 2022. Nous constatons ainsi une hausse des prix demandée par certains fournisseurs. En 2023, la situation a eu tendance à se stabiliser et

l'inflation s'est avérée plus modérée qu'escomptée. Les impacts sur nos charges des différentes crises sont néanmoins conséquents et ont nécessité le versement d'un subside complémentaire par le Gouvernement afin d'équilibrer les compte d'Hydria.

Solde régulateur

En termes réglementaires, les différences entre les recettes et les charges effectives de 2022 par rapport aux montants initialement retenus dans la proposition tarifaire adoptée a fait l'objet d'une analyse par le régulateur Brugel en vue de déterminer le montant que Hydria serait en droit de reporter dans une proposition tarifaire ultérieure. Le montant arrêté par Brugel pour la partie opérationnelle est de 1,5 M€ et Hydria avait provisionné 1,1 M€ par prudence car il s'agissait de la première année de régulation.

Les différences entre les recettes et les charges effectives de 2023 par rapport aux montants initialement retenus dans la proposition tarifaire adoptée devra faire l'objet d'une analyse par le régulateur Brugel en vue de déterminer le montant que Hydria serait en droit de reporter dans une proposition tarifaire ultérieure. A ce stade, le montant de ce solde relatif à l'exercice 2023 a pu être déterminé et a été acté dans les comptes 2023 (un reporting ex-post doit être remis pour le 30 juin par Hydria au régulateur, qui devra par la suite l'analyser et arrêter le montant final) et vu le versement d'un subside complémentaire par le Gouvernement en 2023, ce dernier ne pouvait qu'être négatif et en faveur du consommateur.

Si le solde régulateur représente alors un montant « trop perçu » par Hydria auprès des usagers. Ce montant devrait également être intégré dans la proposition tarifaire de la période suivante, se traduisant par une réduction (ou moindre progression) des tarifs appliqués aux usagers. Ce n'est qu'en fin de période tarifaire que l'ensemble des soldes, positifs ou négatifs, des différents exercices seront cumulés pour obtenir le solde net global à reporter sur la proposition tarifaire suivante. Ces soldes peuvent aussi être utilisés en cas d'émission d'une proposition tarifaire intermédiaire.

Contrat de gestion

Le contrat de gestion d'Hydria a pris fin en 2023; il couvrait la période 2019-2023. Hydria a remis en cours d'exercice (comme prévu dans le contrat) une évaluation du contrat écoulé ainsi qu'une proposition en vue de l'établissement d'un nouveau contrat de gestion. L'évaluation du contrat écoulé s'est avérée positive. Le nouveau contrat de gestion 2024-2029 a été approuvé définitivement par le Gouvernement Bruxellois au cours de sa session du 3 mai 2024.

5. Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

Néant.

6. Recherche et développement

Néant.

7. Existence de succursales

Néant.

8. Justification de l'application des règles de continuité (Art. 3:6, 6° du CSA)

Les règles de continuité sont d'application. L'exercice 2022 marginale qui n'entrave aucunement la continuité de la société vu la hauteur des fonds propres. Il en est de même pour la perte de 2023 qui n'entrave aucunement la continuité de la société vu les fonds propres existants.

9. Risques et incertitudes de la société

9.1. Contentieux Région flamande - c. Aquiris

— Au civil: il s'agit tout d'abord de l'action civile en indemnisation des dommages censés avoir découlés de l'arrêt de la station. Devant le tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles, l'expertise est clôturée (mettant les 800.000 euros de dommage à charge d'Aquiris) et un jugement du 23 juin 2016, joignant l'action de la Région flamande et crts et celle de la Ville d'Anvers, a sursis à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale portant sur le même objet.

— Au pénal, par ordonnance du 28 juin 2019, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles a décidé de renvoyer Aquiris devant le Tribunal correctionnel, de constater l'irrecevabilité des poursuites à l'égard de la Région de Bruxelles-Capitale et de prononcer un non-lieu en ce qui concerne la SBGE/Hydria et Bruxelles-Environnement. Il y a donc lieu d'attendre l'issue définitive du

procès pénal à charge d'Aquiris pour la suite du procès civil. Mais ainsi qu'il a été indiqué plus avant, en première instance, un non-lieu en faveur de la SBGE/Hydria a donc été prononcé

9.2. Concernant le marché de Concession de la station Nord

Concernant l'annuité 2022-2023, Aquiris n'a pas réussi à atteindre la performance sur le phosphore, à savoir une concentration moyenne annuelle de 1mg/l en sortie du biologique. En effet, Aquiris a obtenu 1,13mg/l. Hydria a donc infligé à Aquiris une pénalité spéciale, prévue par le Cahier Spécial des Charges en cas de non-respect des performances annuelles requises en ce qui concerne le Phosphore total, de 2.000.000 euros. Aquiris a appliqué la pénalité prévue au contrat dans le relevé de créances annuel adressé à Hydria le 7 mars 2023. Cependant, par un courrier daté du 2 mai 2023, Aquiris a demandé la remise totale de cette pénalité en raison de la force majeure.

Par ailleurs, Aquiris a adressé un courrier de dénonciation de l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz. Hydria a toutefois répondu – en substance – qu'Aquiris n'établissait pas de préjudice. A ce jour, Aquiris n'a pas émis de réclamations complémentaires sur ces points.

9.3. Procédures juridiques en cours

9.3.1. Litige H2S

Hydria a cité l'entrepreneur CVN, le bureau d'étude Exlime et les assurances en octobre 2021 afin de

mettre en place une expertise judiciaire dans le cadre de la problématique H2S (1^{er} volet), et dans le cadre des multiples erreurs de conception qu'Hydria reproche à son bureau d'études (2d volet). Par un jugement avant dire-droit du 17 juin 2022, le Tribunal a fait droit à cette demande; et a désigné 2 experts judiciaires.

L'expertise judiciaire (1^{er} volet) suit actuellement son cours.

9.3.2. Litige FIGES / CIS DOFNY

En substance, les Sociétés FIGES / CIS DOFNY considèrent que les travaux de rénovation de la Step Sud – et en particulier les rabattements – ont dégradé leur bâtiment qui jouxte la station d'épuration.

Le 22 novembre 2022, les Sociétés FIGES / DOFNY ont lancé une citation judiciaire devant le juge de paix à l'encontre de la SM CVN et Hydria. Les demandeurs y réclament, de manière résumée et à ce stade:

- la condamnation solidaire ou in solidum des défenderesses à la somme provisionnelle d'1 euro;
- la désignation d'un expert judiciaire.

Le préjudice a toutefois été estimé par les demanderessees en 2022. En avril de cette année, les Sociétés FIGES / DOFNY avaient alors transmis un état de perte de 540.575 euros, à compléter par la TVA pour la partie concernant Figes.

La SM CVN comme Hydria, considèrent ce montant non fondé et complètement disproportionné.

Par un jugement du 13 février 2024, le juge de Paix s'est reconnu compétent et a considéré que la demande était non prescrite et recevable (à l'exception de la demande fondée sur la théorie des troubles de voisinage à l'encontre de CVN). Par ce même jugement, le juge de Paix a ordonné une expertise judiciaire.

10. Affectations et prélèvements

Dotation de la réserve légale : 8.883,44 €

Bénéfice à reporter : 168.785,34 €.

L'assemblée générale des actionnaires du 13/09/2024 devra décider de l'affectation du résultat.

11. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons :

- De prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social 2023;
- D'accepter l'affectation du résultat proposée;
- D'approuver les comptes annuels;
- De nous donner décharge pour le mandat exercé durant l'exercice écoulé;
- De donner décharge au Commissaire.

Damien DE KEYSER
Directeur général

Éditeur responsable
Damien De Keyser,
Boulevard de l'Impératrice 17-19
1000 Bruxelles

Design & photographies
Manderlier Consulting

Photographie de couverture avant :
— Collaborateurs sur le toit du siège social

Photographie de couverture arrière :
— Coucher de soleil sur la STEP Sud

Photographies page 36 :
— Didier Vandenbosch



Boulevard de l'Impératrice 17-19 — 1000 Bruxelles
+32 2 505 47 10 — info@hydria.be — www.hydria.be

